



Ordonnance de télécom CRTC 2017-386

Version PDF

Références : 2017-349 et 2017-352

Ottawa, le 27 octobre 2017

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Independent Telecommunications Providers Association	AMT 116 Tarif général – Retrait des tarifs des services de raccordement direct propres aux entreprises	22 septembre 2017	22 octobre 2017
Société TELUS Communications	AMT 528 (STC) Tarif général – Modification au service Revente et partage	22 septembre 2017	1 ^{er} décembre 2017
Société TELUS Communications	AMT 630 (TCQ) Tarif général – Modification au service Revente et partage	22 septembre 2017	1 ^{er} décembre 2017

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général